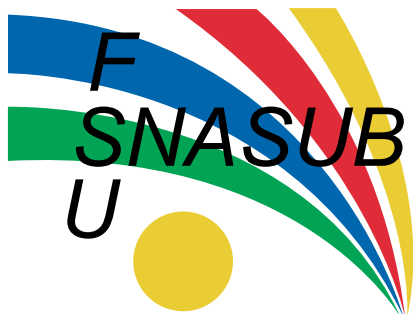




ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Motion d'actualité

Commission administrative nationale du SNASUB-FSU

des 17 et 18 novembre 2020

Une situation de crise inédite et périlleuse

Crise sanitaire, service public et agents publics

La crise sanitaire qui secoue le pays aggrave considérablement l'état de crise globale créé par un quart de siècle de politiques libérales qui, peu à peu, ont affaibli les mécanismes de protection sociale et de répartition des richesses permettant de les financer.

À l'accroissement de la pauvreté et au creusement des inégalités de ces vingt dernières années, s'ajoute la menace d'un nouvel épisode de destruction massive d'emplois et de délitement d'une partie du tissu économique du pays.

L'affaiblissement des services publics et la dégradation de la situation faite à leurs agents (dévalorisation des carrières et des rémunérations, fragilisation des conditions de travail...) sont des éléments de complexité supplémentaires qui méritent d'être rapidement rectifiés. En effet, les services publics, dont l'essentiel des missions est assuré par la fonction publique, sont en première ligne, de l'hôpital à l'école.

Renforcer ces services publics, créer tous les emplois et les moyens nécessaires à leurs bons fonctionnements, reconnaître l'engagement de leurs personnels et les qualifications mises en œuvre au service de l'intérêt général sont des mesures urgentes à prendre pour qu'ils continuent de faire face efficacement à la crise.

La deuxième vague épidémique, aussi prévisible et annoncée qu'elle fut, montre cependant la gestion

erratique de la situation par le gouvernement. La continuité des services publics et de leurs missions révèle un cruel manque d'anticipation, notamment pour répondre aux demandes de moyens qui font encore défaut alors même qu'ils sont réclamés depuis de nombreux mois par les personnels et leurs organisations syndicales. La réorganisation de l'activité scolaire et de celles des services en période de reconfinement n'a pas été anticipée de manière à rendre possible la mise en œuvre efficace des mesures barrières.

À titre d'exemple, il aura fallu le dépôt d'un préavis unitaire et un appel à la grève sanitaire pour que le ministre Blanquer concède la possibilité d'organiser les enseignements en dédoublant les classes ou les groupes dans les lycées, permettant ainsi de respecter un peu mieux les prescriptions du protocole sanitaire. Concernant les collèges et les écoles, les réponses tardent à venir.

De même, l'organisation en distanciel des enseignements dans les universités a finalement été décidée après bien des tergiversations, là aussi sans l'anticipation nécessaire à la mise en œuvre de mesures d'adaptation ou de mise à disposition d'équipements pour les étudiant-es les plus démunies, par exemple.

Pour les services académiques, si les conditions d'organisation du télétravail se sont améliorées, l'absence de prévision et les tergiversations ministérielles sont autant de facteurs de désorganisation du travail sur l'année. Nos collègues, parce que leurs missions sont d'organiser et gérer le service public d'éducation, aussi bien sur un plan administratif que technique, sont donc au cœur de la situation et subissent de plein fouet, eux et elles aussi, les errements de la politique gouvernementale et ministérielle.

Et dire qu'il aura fallu attendre le 11 novembre pour que soit publié un nouveau décret fixant la liste des pathologies offrant aux personnels vulnérables la possibilité d'être placés en ASA dès lors que le télétravail se révélerait impossible à mettre en place pour eux.

Pour le SNASUB-FSU, au-delà de la dénonciation de ces contradictions béantes entre les inten-

tions gouvernementales affichées et la réalité de leurs mises en œuvre concrètes, l'enjeu syndical est d'intervenir partout pour que les personnels puissent exercer leurs missions dans des conditions sanitaires dignes et respectueuses de leur santé ainsi que de celle du public.

Dans les CHSCT, les CT, auprès des directions, nous défendons le droit à la sûreté sanitaire dans le cadre professionnel et nous portons les exigences des agent-e-s en matière d'organisation de leur travail au regard de la situation sanitaire.

Le SNASUB-FSU poursuit son action pour exprimer le plus haut possible, avec les collègues, ses revendications de créations de postes, contre toute suppression et insuffisance de dotation, de revalorisation des carrières comme des rémunérations, de requalification massive des emplois...

Contre la barbarie, ne rien en rabattre sur la défense de la liberté et des droits démocratiques et sociaux

Le 16 octobre, un nouvel attentat terroriste islamiste radical a coûté la vie à Samuel Paty, professeur d'histoire et géographie au collège de Conflans-Sainte-Honorine. Notre collègue a payé de sa vie d'avoir dispensé un cours sur la liberté de penser et de s'exprimer. **Acte criminel insupportable et intolérable !**

Si toutes les mesures de protection des personnels menacés doivent être prises parce que rien ne saurait justifier la barbarie et l'obscurantisme, le SNASUB-FSU réaffirme que la réponse à la menace terroriste ne peut pas être d'en rabattre sur nos conquêtes démocratiques, culturelles et sociales.

Démocratiques, car la liberté de pensée et la liberté d'expression en sont les premières conditions. Culturelles, parce que l'émancipation au fil du temps de la société et de son organisation des dogmes ou croyances religieuses est une condition de la laïcité, c'est-à-dire de la liberté individuelle de croire ou de ne pas croire. Sociales, car l'accès au service public, et notamment à l'éducation mais aussi à la santé,

à la sécurité, au logement, aux prestations sociales de toutes natures ou à la culture sont des conditions nécessaires à une vie digne.

Pour le SNASUB-FSU, cet ignoble attentat ne doit pas être le prétexte à ce que les discriminations envers les personnes en raison d'une confession, réelle ou supposée, ne soient peu à peu légitimées et acceptées. Au contraire, elles doivent être combattues sans relâche. Outre le fait qu'elles sont une nouvelle manière de recycler un racisme ordinaire qui grève le débat public depuis des décennies maintenant, ces discriminations ne sont en rien une réponse acceptable à l'obscurantisme et à la barbarie, sauf à pousser plus avant les logiques de division de la société. **Elles constituent un obstacle évident à notre volonté de vivre TOUS ENSEMBLE dans une société plus juste, fraternelle et solidaire.**



En ce sens, les saillies de Jean-Michel Blanquer par exemple à l'endroit de l'université ou de l'UNEF par la convocation de pseudo-concepts politico-idéologiques, réactionnaires et imbéciles, ou le prétendu « séparatisme » qui a fait son apparition dans le débat public sont scandaleuses pour qui prétend défendre la liberté de conscience, la liberté d'expression, l'égalité des droits ou une pers-

pective inclusive pour défendre une société du vivre-ensemble.

La meilleure manière de combattre le terrorisme, c'est au contraire de mettre en avant la liberté et l'égalité, au cœur du vivre ensemble.

De ce point de vue, la présentation par le gouvernement de son projet de loi « sécurité globale » montre la logique de répression qui est la sienne et qui menace de restreindre gravement les libertés publiques sans offrir aucune garantie supplémentaire contre le terrorisme.

De fait, cela compliquerait encore plus toute dénonciation des dérives et violences policières qui se sont aggravées ces dernières années. **Avec la FSU et toutes les organisations de défense des droits de l'Homme et de la liberté de la presse, mais aussi avec la défenseuse des droits, le SNASUB-FSU dénonce les graves dangers pour le respect de la vie privée, la liberté d'information et la liberté d'expression – garantis pourtant par la Constitution – que porteraient nombre de dispositions de ce projet si elles devaient être appliquées.**

Ainsi, le recours sans discernement aux moyens technologiques de vidéosurveillance pourrait permettre, sans objectif

préalablement défini, de porter atteinte au droit de manifestation par la menace d'une répression a priori, au fichage et au traçage des manifestant·e·s.

L'utilisation de drones permettrait une surveillance très étendue et particulièrement intrusive, contribuant à la collecte massive et indistincte de données à caractère personnel. Et le gouvernement entend également restreindre, voire interdire, la diffusion d'images de policiers dans l'exercice de leurs fonctions, y compris par la presse et même en l'absence d'intention malveillante envers les fonctionnaires de police.

Ceci entre en résonance de facto avec les politiques et techniques en matière de maintien de l'ordre qui prévalent depuis plusieurs années qui, loin de toute logique de désescalade de la vio-

lence, l'encourage par la confrontation et la pression en marge des rassemblements.

Or, l'équilibre démocratique qui doit prévaloir dans un Etat de droit doit permettre à la fois de protéger l'identité des fonctionnaires de police en dehors de leurs fonctions en même temps que de garantir le droit de dénoncer les violences illégitimes et/ou illégales commises par certains d'entre eux dans l'exercice de leurs missions.

Pour le SNASUB-FSU, ce projet de loi « sécurité globale », s'il devait être adopté, ne peut qu'aboutir à des reculs des droits et libertés publiques. Et cela n'est pas acceptable. Il se prononce en conséquence contre celui-ci et pour son abandon immédiat. Il participera en ce sens, avec la FSU, aux initiatives les plus unitaires et larges sur ce sujet.



Dans nos secteurs professionnels

Dans les établissements scolaires...

Les conditions de la reprise du lundi 2 novembre dernier, après quinze jours de congés d'automne, ont été particulièrement pesantes compte tenu de l'actualité lourde marquée par l'assassinat de Samuel Paty et par le contexte sanitaire : rentrée à 8 heures ou à 10 heures pour rendre hommage à notre collègue ou pas ? Reconfinement du pays annoncé par le Président de la République mais maintien de l'ouverture des EPLE avec un nouveau protocole qui ne changeait pas grand-chose à l'accueil concret des élèves.

Dans bon nombre d'établissements, la pression a été forte sur les équipes administratives parfois accusées à tort de l'incurie ministérielle. Les conditions de travail s'en sont trouvées fortement dégra-

dées ce qui accroît – à juste titre – l'aspiration des personnels administratifs et techniques à être enfin reconnu à la hauteur de leurs missions.

Les discussions ouvertes à ce sujet, dans le cadre de l'agenda social ministériel, avec la DGRH, concernant l'évolution des métiers administratifs en EPLE et – sujet plus transversal – la requalification des emplois, doivent attirer toute notre attention.

Le SNASUB-FSU saura y représenter toutes les collègues et y intervenir de façon pertinente dans leur intérêt : faire reconnaître à leur juste niveau des personnels qui assurent au quotidien les missions qui rendent possible l'acte d'enseignement au plus près des élèves, y compris durant cette situation de crise aiguë.

Dans les services

Les personnels des services sont touchés par la situation générale avec son cortège de problèmes supplémentaires ayant trait à la situation de confinement. Le matériel peut venir à manquer, comme des ordinateurs, laissant la possibilité du télétravail remise à plus tard ou à la débrouillardise avec son propre matériel personnel.

Malgré les directives ministérielles et gouvernementales, le nouveau confinement ne ressemble en rien à celui connu au printemps 2020. C'est même le contraire qui domine avec une présence accrue des agents dans les bureaux. Ils ont fait aussi le bilan du premier confinement et les attitudes des uns et des autres va de la plus grande crainte d'être atteint par le virus à la crainte de se désocialiser. À partir de ces pôles opposés, s'installent toute une série d'attitudes que le SNASUB-FSU doit accompagner dans le respect des normes sanitaires et des demandes individuelles de chacun.

Au-delà des préoccupations liées à la pandémie, le transfert des personnels et des missions de Jeunesse et Sports au 1^{er} janvier 2021 fait l'objet d'interrogations alors qu'il ne reste plus beaucoup de temps pour les accueillir dans les services académiques. L'administration a pris un certain retard mais souhaite toujours respecter la date de transfert. Le SNASUB-FSU reste vigilant sur les conditions d'accueil et saura intervenir auprès des autorités académiques pour obtenir des garanties de qualité pour l'exercice des missions transférées sans que cela empiète sur les collègues déjà en place qui n'ont pas à compenser les problèmes qui naîtraient du transfert des missions et agents de Jeunesse et sport.

Dans l'enseignement supérieur

Budget insuffisant, contournement du statut des fonctionnaires, aggravation de la précarité, poursuite des logiques de concurrence et de financement sur

projet, restructuration forcée du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) : la liste des dangers contenus dans la loi de programmation de la recherche (LPR) était déjà longue. Le texte adopté par l'Assemblée nationale ce mardi 17 novembre comporte de nouvelles menaces, avec de nouveaux articles intégrés au fil du parcours législatif de la loi et ce sans aucune concertation préalable, signature d'un mode de gouvernance déjà largement dénoncé.

Un premier article contourne le rôle du Conseil national des universités (CNU) dans le recrutement des enseignant-e-s/chercheur-e-s en autorisant les présidences des universités à les recruter directement. Il ouvre le risque de tous les clientélismes. Cet article n'est pas sans faire écho à la loi de transformation de la fonction publique qui a ainsi supprimé le rôle des CAP dans la gestion des carrières des personnels BIATSS.

Un second article introduit la notion de délit d'entrave à l'université, passible de graves sanctions financières et pénales. Remise en question brutale de la tradition historique des universités de libre expression et de confrontation des différents courants de pensée, c'est assurément tout mouvement social à l'université qui risque maintenant d'être réprimé.

Opposé dès le début à cette LPR, le SNASUB-FSU a refusé d'y apporter sa caution par la signature de l'insuffisant protocole sur les carrières et les rémunérations. Parce que cette loi va aggraver les maux de l'ESR, le SNASUB-FSU demande son abrogation. Parce que l'action syndicale et la lutte déterminées peuvent finir par porter comme en témoigne le récent abandon de l'Idex Lyon-Saint-Étienne, **le SNASUB-FSU combattra sans relâche, à tout niveau, les effets délétères de cette loi.** Parce que la ministre a failli dans sa fonction en bafouant l'expression quasi unanime de la communauté de l'enseignement et de la recherche en imposant cette LPR, le SNASUB-FSU demande sa démission.



Défendre des carrières revalorisées et l'égalité de traitement

La poursuite de l'application de loi dite de « transformation de la fonction publique » va encore dégrader les conditions d'égalité de traitement dans les déroulements de carrière. En sortant l'étude des actes de gestion relatifs à l'établissement des tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude des compétences des CAP, le gouvernement a assumé de mettre, comme sur les tableaux annuels de mutations, un voile d'opacité sur la mise en œuvre concrète des politiques de promotion.

La publication des lignes directrices de gestion concernant les corps des filières des personnels représenté-es par le SNASUB-FSU ne répond en rien aux enjeux de transparence car toutes

les motivations des choix qui seront faits *in fine* par les directions en charge de la gestion des carrières resteront opaques.

Toutefois, le SNASUB-FSU s'est engagé à batailler pied à pied contre le développement sans frein de l'arbitraire. Il est notamment intervenu aux niveaux ministériels pour que le recours aux barèmes soit possible, notamment à l'échelon académique. Si ceci ne saurait remplacer l'action et la vigilance des représentant-es des personnels dans les CAP, ce pourra être malgré tout un point d'appui pour défendre les personnels.

Pour le SNASUB-FSU, le recours aux barèmes, à tous les niveaux, doit permettre une prise

en compte de l'ancienneté de sorte que les carrières puissent se dérouler sans l'obstacle arbitraire que pourraient constituer des décisions de directions hors de propos, compte tenu de ce que sont aujourd'hui les volumes de possibilités budgétaires réservés aux promotions. Ce que nous défendons, c'est le droit à la carrière pour toutes et tous dans le respect des dispositions principales du statut général des fonctionnaires depuis 1983.

Le SNASUB-FSU propose et défend le recours aux barèmes adaptés en fonction de la réalité des corps partout où les promotions doivent être prononcées.

Renforcer notre activité syndicale : élargir et former nos équipes militantes !

Le renouvellement de nombreuses équipes militantes de notre syndicat, comme les enjeux nouveaux et complexes posés par le contexte de contre-réforme que nous subissons, nécessitent que nous tenions nos engagements en matière de formation syndicale.

Le contexte sanitaire empêche l'organisation de notre stage national initialement prévu début décembre.

Le SNASUB-FSU déploie un dispositif de formation au plus près possible des équipes académiques. Pour ce faire, il propose aux sections académiques

de se regrouper et d'envisager la programmation de stages sur deux journées (pas nécessairement consécutives) le plus tôt possible dans l'agenda de cette année scolaire et universitaire 2020/2021.

Le bureau national fournira le support documentaire et animera ou co-animera ces stages qui, compte-tenu de certaines facilités offertes par le recours à la visioconférence, pourront être ouverts largement aux adhérent-e-s, à commencer par celles et ceux qui affichent une disponibilité à militer plus activement.

Pour la défense des collègues,
des conditions de travail et des revendications,
UNI.ES et SYNDIQUÉ.ES, ON EST PLUS FORTS !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques - Fédération Syndicale Unitaire
104 rue Romain Rolland 93 260 Les Lilas - 01 41 63 27 51/52 - snasub.fsu@snasub.fr - <https://snasub.fsu.fr>